

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 JUIN 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20120625_15: Compte administratif et affectation des résultats - exercice 2011 - Ville

Nombre de membres composant le Conseil : 53

Présents : 45

Absent (s) : 1

Pouvoir(s) : 7

L'an 2012, le lundi 25 juin, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 19 juin 2012

Sont présents : Mme Dominique VOYNET, Mme Catherine PILON, Mme Florence FRERY, M. Daniel MOSMANT, M. Abdel Hafid BENDADA, Mme Agnès SALVADORI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Fabienne VANSTEENKISTE, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Emmanuel CUFFINI, Mme Véronique BOURDAIS, M. Gilles ROBEL, Mme Claire COMPAIN, M. Claude REZNIK, M. Bassirou BARRY, Mme Denise NDZAKOU, Mme Halima-Samia MENHOUDJ, M. Nabil RABHI, M. Serge HAZIZA, M. Patrick PETITJEAN, M. Alain MONTEAGLE, M. Alain CALLÈS, M. Pierre DESGRANGES, Mme Jamila SAHOUM, Mme Joslène REEKERS, M. Lionel VACCA, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Nouara MEKIRI, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, M. Stéphane GAILLARD, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, Mme Alexie LORCA

Absent(s) donnant pouvoir : 7

Mme Hélène ZEIDENBERG a donné pouvoir à Mme Agnès SALVADORI, M. Stéphane BERNARD a donné pouvoir à Mme Muriel CASALASPRO, Mme Anne-Claire LEPRETRE a donné pouvoir à Mme Mouna VIPREY, Mme Christine PASCUAL a donné pouvoir à M. Alexandre TUAILLON, Mme Sophie GUZZELLI a donné pouvoir à M. Stéphane GAILLARD, M. Gaylord LE CHEQUER a donné pouvoir à Mme Danièle CREACHCADEC, Mme Geneviève DE KERAUTEM a donné pouvoir à Mme Alexie LORCA.

Absent(s): M. Bruno SAUNIER.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Mme Djamila SAHOUM, M. Gilles ROBEL et M. Cheick MAMADOU ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19h00.

DEL20120625_15 : Compte administratif et affectation des résultats - exercice 2011 - Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12 du code général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que la Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Vu l'avis de la Commission municipale thématique permanente en date du 15 juin 2012 ;

Considérant que Mme Catherine PILON, premier Adjoint, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le comptable ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par,

28 voix pour

20 voix contre : M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

3 abstention(s) : M. Abdel Hafid BENDADA, M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheikh MAMADOU

1 Ne participe(nt) pas au vote : Mme Dominique VOYNET

DÉCIDE

Article 1 : donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Article 2 : constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Article 3 : reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

⇒ en dépenses d'investissement : **36 615 166,19 €**

⇒ en recettes d'investissement : **10 441 716,87 €**

Article 4 : arrête les résultats suivants du compte administratif 2011 tels que résumés ci-dessous :

⇒ un excédent de fonctionnement de **26 776 044,61 €**

⇒ un déficit d'investissement de **133 339,43 €**

⇒ soit un excédent total de **26 642 705,18 €**

Article 5 : affecte le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :

- ⇒ couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068),
soit **26 306 788,75 €**
- ⇒ excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002),
de **469 255,86 €**

Article 6 : affecte le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :

- ⇒ déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001) de **133 339,43 €**

La Maire,

– Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme au registre,
La Maire, pour la Maire et par délégation
Le directeur général Adjoint des Services




Olivier BERTHELOT-EIFFEL